

La Nation

Journal vaudois

Bimensuel hors-parti fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.- Compte postal 10-4772-4



Ecopop, ou le rêve écolotechnocratique

Dénoncer la «xénophobie» d'Ecopop, c'est l'aborder de biais et passer à côté de sa visée essentielle, qui est la régulation générale de la population. La limitation, fût-elle drastique, de l'immigration n'en est qu'un cas particulier.

Le premier alinéa est clair: la Confédération prend toute mesure pour que le nombre des habitants ne dépasse pas ce que le territoire peut abriter et nourrir. Cela concerne aussi bien

Ecopop propose rien de moins qu'une autre civilisation.

un hypothétique excès de naissances suisses que l'arrivée des étrangers. Si les Suisses devaient commencer à faire plus d'enfants que n'en demande le strict renouvellement des générations, il faudrait prendre des mesures dissuasives, suppression du quotient familial, réduction ou suppression des allocations pour enfants, pénalisation du troisième enfant, que sais-je?

Selon la seconde phrase de ce même alinéa, la Confédération encourage les autres pays à faire de même, «notamment dans le cadre de la coopération internationale au développement». Cela signifie-t-il que l'importance de notre aide dépendra de la politique plus ou moins antinataliste des Etats bénéficiaires? En tout cas, le troisième alinéa prévoit qu'un dixième de notre aide au développement sera consacré à subventionner le *planning* familial volontaire.

Le deuxième alinéa traite de la maîtrise du «solde migratoire», c'est-à-dire de la différence quantitative, toutes nationalités confondues, entre les personnes qui entrent en Suisse et celles qui en sortent. La croissance annuelle de ce solde ne doit pas dépasser 0,2% de la population totale: cela correspond à 16000 personnes environ. Et si l'on retranche encore de ce chiffre les demandeurs d'asile et les Suisses de l'étranger qui rentrent

au bercail, on voit qu'on est loin des 80000 migrants économiques annuels dus à la libre circulation.

C'est dire que de nombreuses offres d'emploi resteront sans réponse. Selon quels critères les travailleurs étrangers acceptés seront-ils répartis entre les entreprises demandeuses? L'initiative n'en dit rien. On peut craindre que la Confédération, mêlant étatisme et centralisation, ne répartisse elle-même le contingent, dans le meilleur des cas sur la base des demandes cantonales.

Le quatrième alinéa affirme qu'en cette matière, le droit suisse prime sur le droit et les traités internationaux.

Ecopop est beaucoup plus radicale que l'initiative «contre l'immigration massive». Coup de barre imprécis et brutal, cette dernière réaffirmait la souveraineté de la Confédération et organisait l'immigration en fonction principale de nos besoins économiques. Sa perspective était suisse.

Ecopop propose rien de moins qu'une autre civilisation, un autre «paradigme», comme on dit. Rejetant la croissance, elle vise à réintégrer l'homme dans une nature dont elle juge qu'il s'est coupé par volonté excessive de puissance et idolâtrie technologique. Elle s'inscrit dans une visée planétaire.

Ecopop entend soumettre la démographie à une planification administrative stricte. Ce recours à la froide rationalité étatique, artificielle et contraignante, en un mot technocratique, n'est-il pas en contradiction avec le réenchâtement du monde dont rêvent les écologistes?

Antinataliste, Ecopop partage avec les milieux natalistes la croyance que l'espèce humaine est capable de maîtriser sa propre reproduction. Elle nous fait pénétrer dans un domaine interdit où

le nombre indéterminé de variables non maîtrisables ou inconnues nous condamne à jouer les apprentis sorciers.

Malgré cela, certains s'appêtent à voter Ecopop dans l'idée de donner un «signe clair» à la Confédération en matière d'immigration. Mais la Constitution n'est pas faite pour donner des signes. Le vote du 9 février leur rappelle qu'un prétendu «signe clair» peut engendrer les situations les plus confuses.

D'autres voteront Ecopop pour brider une croissance économique excessive. Ils en ont en particulier aux grandes entreprises étrangères, dont l'apport fiscal est important mais d'un avenir incertain, dont les employés n'ont ni le temps ni le désir de s'assimiler, mais qui n'en contribuent pas moins au bétonnage accéléré du pays et à la dissolution de notre identité.

Nous partageons leur irritation. Mais les moyens mis en œuvre par Ecopop

semblent plus propices à faire éclater le système qu'à lui apporter un frein bienvenu. De plus, s'il ne faut certes pas identifier la prospérité économique et le bien commun, il ne faut pas les opposer non plus. La pauvreté et le chômage n'engendrent ni le bonheur, ni la vertu. Enfants gâtés d'une longue prospérité, les partisans d'Ecopop passent un peu vite sur les bienfaits du plein-emploi pour ne plus en voir que les retombées négatives.

Et surtout, qui dit que la raréfaction des permis de travail touchera d'abord la grande économie hors-sol et non les petites et moyennes entreprises enracinées dans le pays, rapportant plus que des impôts à la collectivité, formant des apprentis et respectant leurs engagements syndicaux? Il serait irresponsable de prendre le risque.

Olivier Delacrétaz

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 73a (nouveau) Population

1. La Confédération s'attache à faire en sorte que la population résidant en Suisse ne dépasse pas un niveau qui soit compatible avec la préservation durable des ressources naturelles. Elle encourage également d'autres pays à poursuivre cet objectif, notamment dans le cadre de la coopération internationale au développement.
2. La part de l'accroissement de la population résidant de manière permanente en Suisse qui est attribuable au solde migratoire ne peut excéder 0,2% par an sur une moyenne de trois ans.
3. Sur l'ensemble des moyens que la Confédération consacre à la coopération internationale au développement, elle en affecte 10% au moins au financement de mesures visant à encourager la planification familiale volontaire.
4. La Confédération ne peut conclure de traité international qui contreviendrait au présent article ou qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre de mesures propres à atteindre les objectifs visés par le présent article.

Voter Ecopop pour secouer les autorités? L'art difficile du vote symbolique



Fragilités éoliennes

A l'heure où le débat renaît sur des projets d'éoliennes industrialisant des paysages qui mériteraient protection, il n'est pas sans intérêt de citer deux faits piquants concernant les projets lausannois d'éoliennes dans le Jorat. Cela s'est passé lors d'un entretien entre représentants de la Ville et délégués des opposants.

Alors que les autorités nient que la proximité des éoliennes puisse entraîner une moins-value des propriétés voisines, un opposant a signalé avoir contacté sa banque en vue du renouvellement de son hypothèque; celle-ci a mandaté un expert immobilier de

la place qui a conclu que la présence des éoliennes provoquerait une dépréciation de 7% à 11%. L'officialité, qui n'a bien sûr pas prévu de dédommagement, a été fort embarrassée.

Dans la même affaire, il est apparu que les mesures de vitesse du vent avaient été réalisées selon une méthode si peu fiable que la Ville a dû accepter de refaire le travail, en mettant à l'enquête cet été un mât d'une hauteur enfin convenable.

On voit que les dossiers éoliens sont parfois (ou souvent?) bien peu solides.

J.-F. C.

Dresde

Visiter une ville d'Allemagne ne se fait pas, aujourd'hui encore, sans un pincement au cœur. On y admire des quartiers, des rues, des édifices (églises, hôtels de ville, etc.) souvent admirablement reconstruits à l'identique, et on peine à s'imaginer qu'en 1945 ils n'étaient qu'un champ de ruines. Pourtant, on voit presque toujours surgir, en plein centre historique, une ou des horreurs architecturales, bâtiments modernes et sans charme abritant un grand centre commercial ou une administration. On aimerait savoir quel était l'aspect de ces villes avant 1940, on ouvre alors un livre de photographies anciennes et on se prend à rêver : à quoi ressemblerait aujourd'hui Nuremberg, si elle n'avait pas été bombardée ? Son centre médiéval, quasi inchangé depuis l'époque de Dürer, aurait-il résisté au goût douteux d'urbanistes modernes lui infligeant quelque balafre irréparable, comme on peut hélas l'observer parfois chez nous dans des centres historiques qui n'ont pourtant pas l'excuse d'avoir dû être reconstruits dans l'urgence après des bombardements ?

Ces remarques, ces questions gagnent en acuité quand on se rend à Dresde. La ville, ou du moins son centre historique, fut, on le sait, presque entièrement rasée dans la nuit du 13 au 14 février 1945 par un bombar-

dement anglo-américain d'une ampleur sans précédent : près de 2500 tonnes de bombes (pour comparaison, Hambourg, en juillet 1943, n'en avait reçu « que » 2000 tonnes...).

En quelques heures, celle qu'on avait surnommée la « Florence de l'Elbe » était réduite en cendres et en ruines. Quant aux victimes, les estimations, au cours des années, des régimes politiques, des historiens et des chercheurs, varient entre 25 000 et 250 000. Mais notre propos n'est pas de rentrer dans cette polémique macabre des chiffres.

En observant les tableaux d'époque (notamment les célèbres *vedute* du peintre vénitien Bernardo Bellotto, autour de 1750) et les photographies d'avant 1945, il apparaît clairement que le titre de « Florence de l'Elbe » n'était pas usurpé. C'est aux princes-électeurs de Saxe et rois de Pologne Auguste II le Fort (1670-1733) et Auguste III (1696-1763) que l'on doit le formidable essor architectural de la ville dans le style baroque avec, notamment, le *Zwinger*, le Palais japonais ou la *Hofkirche*. Véritables mécènes, ils attirèrent de nombreux artistes, italiens pour la plupart, et rassemblèrent une collection de peintures d'une prodigieuse

richesse où l'on voit défiler les noms de Raphaël (la *Madonne sixtine*), Titien, Giorgione, Botticelli, Mantegna, Véronèse, Poussin, Rembrandt, Vermeer ; ils s'intéressèrent également à la porcelaine (Auguste le Fort fit installer dans la ville voisine de Meissen la première manufacture européenne de porcelaine), la joaillerie et l'orfèvrerie

En quelques heures la « Florence de l'Elbe » était réduite en cendres et en ruines.

(il faut voir les chefs-d'œuvre de miniatures exposés au *Neues Grünes Gewölbe*). Et l'on ne parle pas de la musique : le même Auguste le Fort créa un orchestre de cour dont la réputation s'étendra dans toute l'Europe et qui compta dans ses rangs les meilleurs solistes de l'époque. Quant à l'opéra construit par Manfred Semper entre 1871 et 1878, il verra la création, de 1901 à 1938, de plusieurs opéras de Richard Strauss (dont *Salomé*, *Elektra*, *Le Chevalier à la Rose*).

Pourtant, selon l'endroit où on arrive à Dresde, et encore plus sous la pluie ou un ciel gris, on peut être surpris, voire déçu : quelques bâtiments imposants du centre historique (*Altstadt*) présentent des façades noircies et donc peu engageantes : est-ce de façon délibérée qu'elles n'ont pas été nettoyées, comme pour évoquer le souvenir de l'énorme incendie qui a suivi le bombardement de 1945 ? Ou est-ce par manque de temps et d'argent ? La question reste ouverte. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'arrêter à cette première impression, car de nombreux autres bâtiments ont été restaurés avec goût, ce qui confère à la ville une image autrement plus séduisante ; et peu à peu on apprécie d'y déambuler, quand bien même surgissent, au détour d'une rue, d'une place, quelques immeubles bâtis dans le plus pur style communiste de l'ex-RDA.

Mais l'emblème de la reconstruction de la ville, c'est bien sûr la *Frauenkirche* (Eglise Notre-Dame), érigée entre 1726 et 1743, dont la

monumentale coupole, véritable prodige architectonique pesant près de 12 000 tonnes, tenait la comparaison avec celles de la cathédrale de Florence ou de la basilique Saint-Pierre de Rome. Au lendemain du bombardement, il ne restait de l'édifice que deux misérables moignons de façades et un immense tas de gravats. Durant la période communiste, les ruines de la *Frauenkirche* demeurèrent comme une plaie béante au cœur de la vieille ville, les autorités est-allemandes, qui avaient tout de même fait restaurer quelques bâtiments historiques comme le *Zwinger* ou l'opéra Semper, ne montrant guère d'intérêt pour cet édifice religieux. Pourtant, le souhait d'une reconstruction se manifestait déjà du temps de la RDA, et la réunification de 1990 lui donna l'impulsion nécessaire. En 1993, lors d'une visite de la ville, nous avons pu observer les premiers travaux : les pierres d'origine avaient été soigneusement répertoriées, mesurées, numérotées et empilées sur des palettes. Ce qui nous semblait alors à peine imaginable devenait réalité quelques années plus tard : reconstruite à l'identique à partir des plans originaux, la *Frauenkirche* est consacrée le 30 octobre 2005 et dresse à nouveau fièrement sa coupole que l'on voit loin à la ronde. Si les façades extérieures laissent apparaître les traces de sa destruction (comme le précise le dépliant de présentation de l'église, « la noirceur des pierres d'origine et les différences de taille visibles au niveau des jointures entre les anciens et les nouveaux murs rappellent les cicatrices d'une plaie refermée »), l'intérieur nous saisit par le soin et la minutie avec lesquels la nef, le chœur, l'autel et la coupole intérieure ont été restaurés. La place et les bâtiments alentours ayant également bénéficié d'une profonde restauration qui nous semble plutôt réussie, l'ensemble a belle allure et, en nous promenant sur la place, nous nous croirions presque revenu au milieu du XVIII^e siècle. Mais subsiste en nous ce pincement au cœur.

Frédéric Monnier

Un colloque pour un bicentenaire

Vous vous souvenez sans doute du bicentenaire de l'accession du Pays de Vaud au rang de Canton souverain au sein de la Confédération suisse, fêté en 2003.

On sait moins que l'indépendance vaudoise fut sérieusement remise en cause après la chute de Napoléon. Le Congrès de Vienne, tenu en 1815, marque le début d'une période appelée la Restauration, et il confirme finalement l'existence des nouveaux cantons suisses, dont Vaud.

Pour rappeler ces événements, un important colloque va se tenir à la fin du mois de novembre prochain à Lausanne¹. Intitulée « Le Congrès de Vienne et le Canton de Vaud 1813-1815 », cette manifestation aura lieu durant trois jours et elle réunira de nombreux historiens vaudois, romands, alémaniques, français et même russes, sous la direction de M. Olivier Meuwly, historien bien connu.

Les actes du colloque seront publiés ultérieurement, à l'enseigne de la Bibliothèque historique vaudoise. Si vous êtes disponibles, nous vous invitons à suivre tout ou partie des conférences de ce colloque.

A. R.

¹ « Le Congrès de Vienne et le Canton de Vaud 1813-1815 », colloque à l'occasion du bicentenaire du maintien de l'indépendance vaudoise, sous le patronage de l'Etat de Vaud, 27 au 29 novembre 2014, Casino de Montbenon et Palais de Rumine à Lausanne, entrée libre.

Essai...

... sur la codification *ne varietur* d'une Ballade patriotique, destinée exclusivement à célébrer la grandeur du Pays de Vaud. Cette forme littéraire unique devra être protégée aux fins d'éviter qu'elle ne soit utilisée à des emplois profanes.

Règle de versification

X = un pied. Le poème doit progresser dans l'ordre impair, puis régresser selon le schéma suivant :

X
X X X
X X X X X
(Etc...)
X X X X X
X X X
X

Exemple

Oui
Ce pays,
Part de la Savoie,
Autrefois noble comté,
Avant d'être de Berne la proie,
Enfin des partis à sa perte acharnés,
Cherchant leur maître ancien au-delà de la Sarine,
Oublieux de l'indépendance promise par Davel
Pourrions-nous le nommer lieutenant-colonel ?
Ce Pays de Vaud donc, c'est notre doctrine,
Faut-il en vendre les libertés
Pour d'innombrables papiers
De Berne imposés
Oui ou non ?
Non

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara Morges

De l'or pour la Suisse

L'un des trois objets au menu des votations fédérales du 30 novembre est l'initiative populaire intitulée «Sauvez l'or de la Suisse!», qui propose l'introduction d'un nouvel article dans la Constitution fédérale:

Article 99a (nouveau) Réserves d'or de la Banque nationale suisse

¹ Les réserves d'or de la Banque nationale suisse sont inaliénables.

² Elles doivent être stockées en Suisse.

³ La Banque nationale suisse doit détenir une part importante de ses actifs en or. La part de l'or ne doit pas être inférieure à 20%.

Nous approuvons ce nouvel article constitutionnel. Avant de discuter les principaux arguments pour et contre, un brin d'histoire montrera que ces trois alinéas n'ont rien d'extravagant. Rappelons en effet que, de 1953 à 1999 (ce n'est pas si vieux), l'article 19 alinéa 2 de la loi sur la Banque nationale disposait: «La couverture-or doit s'élever à 40 % au moins des billets en circulation.» Jusqu'en 1979, cet alinéa ajoutait même: «La couverture-or minimum doit être conservée en Suisse.»

Suite aux pressions américaines sur la Suisse dans le cadre de l'affaire des fonds juifs en déshérence (fin des années 1990), la loi sur la Banque nationale a été modifiée et la BNS a vendu 1 500 des 2 500 tonnes d'or qu'elle détenait, et ce au cours le plus bas, faisant ainsi perdre des dizaines de milliards à ses actionnaires qui sont, pour les deux tiers, les cantons.

Apparemment, l'or qui a été vendu était pour l'essentiel celui que la BNS avait mis en dépôt auprès de la Réserve fédérale américaine. En effet, d'après les déclarations du président de la BNS, Thomas Jordan – que nous sommes obligés de croire sur parole –, 70% des 1 000 tonnes d'or qui nous restent sont entreposés en Suisse, 20% auprès de la Banque centrale d'Angleterre et 10% auprès de la Banque centrale du Canada. Plus rien, donc, à la «Fed».

Pour décider les autorités suisses à vendre (à qui?) cette montagne

d'or au cours le plus bas, les autorités américaines auraient-elles laissé entendre que nous ne reverrions de toute façon jamais cet or, voire qu'il ne se trouvait déjà plus dans les coffres de la Fed? Ce qui autorise à se poser ces questions, c'est la fin de non-recevoir que les Américains viennent d'opposer aux Allemands qui souhaitaient rapatrier les 1 500 tonnes d'or qu'ils ont, eux aussi, en dépôt auprès de la Fed.

L'Angleterre et le Canada sont-ils vraiment davantage dignes de confiance que l'Oncle Sam? Au vu de ce qui précède, il semble nettement plus prudent de stocker toutes nos réserves d'or sur le sol suisse, comme le demande le deuxième alinéa. D'autant plus que si ces réserves sont inaliénables, comme le stipule le premier alinéa, l'argument d'un stockage décentralisé pour faciliter les ventes perd son peu de force.

Mais pourquoi donc cette inaliénabilité? Les réserves d'or d'un pays ne sont-elles pas comme ces bijoux de famille que l'on se résout à vendre en dernier recours? Non. Les réserves d'or crédibilisent le pays et sa monnaie. En cas de crise majeure, voire d'effondrement du système financier – possible voire probable compte tenu de la spirale infernale des «assouplissements quantitatifs» et autres «politiques monétaires non conventionnelles» –, un adossement à l'or pourrait permettre au franc suisse de surnager ou, si le franc suisse devait couler avec l'euro auquel il est «arrimé» depuis trois ans, de relancer une nouvelle monnaie plus crédible car adossée à l'or. En temps normal déjà, une monnaie adossée à des réserves d'or importantes, relativement à la taille du pays et à la quantité de monnaie émise par la banque centrale, est, toutes choses égales par ailleurs, plus crédible qu'une monnaie bénéficiant d'une couverture moindre.

A ceux qui doutent de ce qui précède – et qui citent volontiers J. M. Keynes qualifiant l'or de «relique barbare» –, nous signalerons que, depuis plusieurs années, les Chinois accumulent tout l'or qu'ils peuvent, en l'achetant sur le marché mais surtout en l'extrayant à tour de bras, non seulement chez eux mais aussi en Afrique. Les Chinois sont-ils donc si stupides?

L'alinéa clé du nouvel article constitutionnel est bien sûr le troisième, celui qui fixe à 20% minimum la part des actifs de la BNS qui doivent consister en or. Sans cet alinéa, les deux autres ne servent évidemment à rien: si les réserves d'or sont nulles, cela nous fait une belle jambe qu'elles soient inaliénables et stockées en Suisse.

La proportion de 20% des actifs de la BNS résulte d'une pesée: cette proportion est assez importante pour avoir un impact positif sur la crédibilité du franc suisse, mais pas importante au point de diminuer par trop la marge de manœuvre de la BNS.

L'argument massue des opposants (dont la BNS elle-même) est justement de dire que cette proportion empêcherait la BNS de maintenir l'arrimage du franc suisse à l'euro, lequel arrimage soulage grandement notre industrie d'exportation.

Cette crainte est infondée. Les actifs de la BNS s'élevant actuellement à 500 milliards de francs et celle-ci détenant déjà de l'or pour 35 milliards, elle devrait acheter de l'or pour 65 milliards (voire 80 milliards en tenant compte du fait que l'achat lui-même entraînerait une hausse des actifs de la BNS). La création par la BNS de 65-80 milliards de francs pour acheter cet or aurait, par dilution, un effet baissier sur le franc suisse tout à fait dans la ligne de celui obtenu par la création, depuis 2011, de près de 300 milliards de francs pour acheter des euros et de la dette européenne (principalement) et ainsi soutenir le fameux taux plancher de 1 franc 20 pour 1 euro, favorable à nos exportations.

Enfin, les opposants font valoir que le cours de l'or est volatile et qu'il a passablement baissé depuis les sommets atteints en 2011 et 2012, au point que, en 2013, la BNS a réalisé une perte comptable l'empêchant de verser des dividendes aux cantons. Tout cela est vrai. Nous répondons simplement que la raison d'être de la BNS n'est pas d'alimenter les caisses cantonales mais de doter la Suisse d'une monnaie solide.

Pour rattraper les graves erreurs commises il y a une quinzaine d'années et, surtout, renforcer le franc suisse en prévision des tempêtes financières qui s'annoncent, nous voterons OUI à l'initiative «Sauvez l'or de la Suisse!».

Denis Ramelet

Que faire de tous ces millions?

A fin septembre, M. Pascal Broulis s'est à nouveau livré à un exercice oratoire de haute voltige pour défendre le budget 2015 de l'Etat de Vaud. Avec une hausse «contenue» de ses dépenses à 2,8% contre une hausse des recettes à 3,6%, ce budget équilibré permettra de porter la part des investissements bruts à 453 millions (+ 16%) et de payer la dernière tranche de 65 millions nécessaire à la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat de Vaud. Et notre ministre des finances de conclure par un appel à être attentif à la progression des dépenses de l'Etat, en raison du ralentissement de la progression de l'impôt sur le revenu.

Nous sommes naturellement d'accord avec un contrôle plus strict des dépenses de l'Etat. Mais il faut craindre que la mise en garde du minorisé Broulis dans un gouvernement rose-vert ne soit qu'un vœu pieu. La hausse de 4,8% prévue dans le secteur santé/social et une mise en place de plusieurs mesures du plan de législation dans ce même secteur sont des sujets majeurs de préoccupation: comment comprendre l'évolution des dépenses sociales alors que la situation économique n'a probablement jamais été aussi bonne dans le Canton (pas d'inflation, taux de chômage très bas, croissance des revenus dont profite aussi le fisc vaudois...)? Les ingrédients structurels semblent hélas réunis pour une explosion des dépenses de l'Etat au premier revers de conjoncture.

Le message d'austérité toute relative émis par M. Broulis n'est en outre pas crédible à l'examen des pronostics de recettes. Le budget 2015 prévoit certes une hausse relative au budget 2014, mais une baisse par rapport aux rentrées réelles de 2013. En ignorant les augmentations de 2014 et 2015, M. Broulis nous refait, pour la quatrième fois consécutive, le coup des recettes

sous-évaluées, cette fois pour un demi-milliard environ. Pour les deux derniers exercices, la recapitalisation de la caisse de pension et le remboursement de la dette ont permis d'absorber 2,2 milliards d'excédents, notamment par des écritures de bouclage hors budget. Pour 2014, nous nous réjouissons de voir quels artifices comptables seront appliqués pour éviter d'afficher un bénéfice. L'anticipation des 65 millions de recapitalisation prévus pour 2015 et le solde des 475 millions de dette devraient juste suffire...

Comment comprendre ce camouflage systématique de recettes? Si *La Nation* arrive à regarder les chiffres réels pour réclamer une baisse de la fiscalité, la gauche est tout aussi capable de le faire pour revendiquer le financement de nouvelles mesures sociales. Notre ministre prévoit-il des revers de fortune douloureux? Les estimations les plus pessimistes des réductions liées à la réforme de l'imposition des entreprises, voire à la suppression du forfait fiscal, ne suffiraient pas à faire basculer le Canton dans les déficits. Si M. Broulis s'attend à d'autres calamités fiscales pour 2015, il serait bien qu'il les expose aux Vaudois.

Terminons par une note positive concernant les investissements. Annoncé en juillet dernier, le renfort des effectifs de l'Etat pour le suivi des grands projets doit permettre de profiter des bonnes rentrées actuelles pour développer et renforcer les infrastructures cantonales. Rappelons que, au cours des trois derniers exercices, les investissements ont été inférieurs aux ambitions budgétaires. Espérons qu'il n'est pas trop tard pour utiliser les excédents des années grasses afin d'équiper le Canton pour son futur développement.

Cédric Cossy

Votations du 30 novembre:

Initiative «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)»:	NON
Initiative «Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles» (Ecopop):	NON
Initiative «Sauvez l'or de Suisse (initiative sur l'or)»:	OUI

Non à un veto fédéral sur les forfaits fiscaux

L'une des trois initiatives populaires sur lesquelles nous nous prononcerons le 30 novembre s'intitule «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)». Tout un programme!

L'imposition au forfait, aussi appelée imposition d'après la dépense, concerne des étrangers aisés qui résident en Suisse sans y exercer d'activité lucrative. Pour ces personnes, la base imposable est déterminée non par leurs revenus – réalisés dans un ou plusieurs pays étrangers, où ils sont d'ailleurs souvent déjà taxés – mais en fonction du train de vie qu'ils mènent en Suisse. L'assiette fiscale est calculée de façon forfaitaire, au quintuple de la valeur locative ou du loyer (septuple dès 2016) ou au double des frais de

pension (triple dès 2016), sous condition d'un montant minimum variant autour de 300 000 francs selon les cantons (400 000 francs sur le plan fédéral dès 2016).

Un peu plus de 5 600 personnes sont actuellement imposées selon ce système, principalement dans les cantons de Vaud, Genève, Valais, Tessin, Grisons et Berne. C'est là une première difficulté de la votation: il s'agira de convaincre une majorité de cantons alémaniques de la pertinence de cette forme d'imposition qui les concerne assez peu.

La seconde difficulté consistera à convaincre de nombreux contribuables suisses, imposés régulièrement sur leurs revenus et leur fortune, qui ressentent les forfaits fiscaux

comme un privilège injuste octroyé à quelques super-riches. Deux arguments doivent ici être pris en considération.

Pour le Canton de Vaud, ce sont 154 millions de francs de rentrées fiscales.

Le premier est que, privilégiés ou non, les étrangers en question apportent beaucoup d'argent à la Suisse. Ils paient en moyenne 124 000 francs d'impôts par année, soit quinze fois plus qu'un ménage suisse. Au total, les recettes fiscales qu'ils génèrent atteignent aujourd'hui 700 millions de francs par année; elles pourraient approcher le milliard avec les règles plus sévères qui s'appliqueront dès 2016. A cela s'ajoutent plusieurs dizaines de millions de francs de cotisations AVS. Pour le seul Canton de Vaud, ce sont 154 millions de francs de rentrées fiscales, soit le budget annuel affecté aux transports publics. En dehors des budgets publics, les dépenses de consommation et d'investissements de ces personnes sont évaluées à environ 3 milliards de francs, sans compter 470 millions de mécénat envers des institutions d'utilité publique et des manifestations culturelles et sportives.

Le second argument est que beaucoup de pays proposent des conditions d'imposition similaires, voire plus favorables, afin d'attirer cette catégorie de contribuables. Si l'on tient compte que de telles personnes n'ont pas forcément des attaches déterminantes avec la Suisse, on devine qu'elles pourraient facilement partir s'établir sous des cieux plus cléments. C'est ce qui s'est passé à Zurich, où la suppression des forfaits fiscaux en 2009 a rapidement fait fuir plus de la moitié des contribuables concernés; contrairement à ce qu'affirment certains partisans de l'initiative, le bilan pour les finances publiques cantonales est bel et bien négatif.

Il faut être réaliste. Les cantons qui admettent l'imposition au forfait, pour des raisons pratiques autant que par souci de compétitivité, en retirent un avantage concret. L'idéal abstrait de l'équité fiscale, si tant est qu'on puisse définir précisément cette notion (est-il inéquitable d'appliquer un système particulier à des situations particulières?), ne justifie pas qu'on les en prive – et encore moins que la Confédération intervienne en ce sens. Nous voterons NON à cette initiative qui, prétendant dénoncer une injustice qui n'en est pas une, menace de nous appauvrir sans aucune raison valable.

P.-G. Bieri

Déflation?

A deux reprises cet automne, M. Thomas Jordan, président du directoire de la Banque nationale suisse (BNS), a mis en garde contre le risque de déflation. C'est pour le moins inhabituel chez nous: on n'a probablement rien entendu de tel depuis les années trente du siècle passé et bien rares sont ceux qui se rappellent le temps où la paie était revue à la baisse. Il n'est donc pas inutile de rappeler où réside le danger.

La déflation est une diminution généralisée et persistante des prix à la consommation, due à une baisse de la demande (ou à un gonflement de l'offre, mais c'est rare à large échelle). Le risque est que s'enclenche un cercle vicieux: anticipant la chute des prix, les consommateurs diffèrent leurs achats, espérant déboursier moins demain et encore moins après-demain; les stocks s'accumulent chez les vendeurs et les producteurs, qui baissent encore leurs prix et réduisent la fabrication, licencient donc du personnel, ce qui accroît le chômage et pèse d'autant plus sur la demande.

Il semble qu'on soit éloigné, en Suisse, de ce sombre tableau. Il y a surproduction de porc et fléchissement des ventes de véhicules neufs, peut-être aussi d'autres biens de consommation. Mais le chômage reste très faible; l'exportation reste vigoureuse; on ne peut pas dire qu'il y ait excès de logements sur le marché (sauf les propriétés à prix de fou) ni surabondance d'infrastructures publiques; et quand le bâtiment va... Mais ne jouons pas les prophètes, car le risque de déflation tient surtout à la psychologie du public, largement imprévisible.

On est donc reconnaissant à la BNS d'envisager ce scénario et de se préparer à réagir si une revalorisation interne de notre monnaie entraînait la hausse de son cours. Mais pour l'heure, il n'est pas interdit de se féliciter de l'absence d'inflation. Depuis 2008, nous connaissons une stabilité des prix presque complète, sans exemple depuis des décennies; plus de six ans où un franc reste un franc, c'est assez pour en tirer quelques remarques.

D'abord ceci: cette longue période sans montée des prix n'a pas freiné le dynamisme de notre économie. Or pour certains, un renchérissement modéré (2 à 3%, le FMI a même prôné 4%) favoriserait la prospérité en stimulant l'investissement à crédit (on remboursera en monnaie moins lourde) et la consommation générale (mieux vaut acheter aujourd'hui que plus cher demain). L'inflation, même si elle n'est pas le moteur de l'économie, mettrait dans ses rouages une huile indispensable. Il est vrai que, allégeant les dettes et gonflant en apparence les sachets de paie, elle crée un délicieux vertige; mais les années que nous venons de vivre montrent qu'une économie saine – peut-être dans des conditions favorables – accomplit de belles performances sans recourir au dopage.

Lequel présente d'ailleurs quelques dangers, en économie comme en sport: il ronge l'épargne et fragilise les rentes, car les taux d'intérêt ne suivent pas forcément la majoration de l'indice des prix: rappelons-nous de longues périodes où le rendement réel des comptes en banque était négatif (mais le fisc se servait quand même sur le rendement nominal); il déséquilibre le deuxième pilier; il pousse vers le haut le taux hypothécaire et fait exploser les loyers; plaçant les négociations salariales et les revendications sociales dans un climat d'impatience, il génère une sorte de fièvre collective assez pernicieuse.

Qui donc regrette le temps de l'inflation? Bien avant que la BNS allume son clignotant, des politiciens du monde occidental sonnaient l'alarme anti-déflationniste: en avril, les ministres des finances du G20; en juillet Mme Lagarde; durant l'été, d'autres responsables des budgets publics, particulièrement en France. On les comprend: les seuls vrais bénéficiaires de l'inflation, ce sont les Etats surendettés qui profitent de la progression à froid des impôts et espèrent rembourser leurs créanciers en monnaie de singe.

Jean-François Cavin



Je te dis toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose; et si ce n'était pas toujours la même chose, je ne te dirais pas toujours la même chose. (Molière, Don Juan ou le Festin de pierre, acte II, scène première, réplique de Pierrot à Charlotte)

LE COIN DU RONCHON

Lorsqu'on s'attelle à la tâche récurrente d'argumenter contre les incessantes initiatives populaires lancées par les milieux de gauche, on s'entend souvent opposer ce reproche: «Bah, vous dites toujours la même chose!» Comme si cela suffisait à discréditer l'argumentation... Il n'y a pourtant rien là de mystérieux: dès lors que ces initiatives vont toujours dans le même sens, il est assez logique qu'on leur adresse toujours les mêmes critiques. Un maître d'école qui demanderait quinze fois à Toto combien font 2+2 serait bien en peine de s'étonner que Toto réponde invariablement: «4». (Encore que, ça dépend des élèves, et aussi du sérieux des programmes scolaires; mais nous ne parlons ici que des bons élèves de l'école traditionnelle.)

En particulier, on est obligé de redire à chaque fois qu'en détériorant les conditions de travail des entreprises,

Toujours la même chose

ou les conditions de vie des riches contribuables, on risque de les faire fuir hors de Suisse et donc de perdre de généreux contributeurs – plus ou moins généreux peut-être mais contributeurs tout de même. «Balivernes! nous rétorquent nos contradicteurs, vous nous avez déjà dit la même chose avant toutes les précédentes votations et les riches et les entreprises n'ont pas déserté la Suisse.» Oui... sauf que, précisément, la plupart de ces initiatives ont été rejetées. Les Suisses ont refusé d'instaurer un salaire minimum légal, de fixer un écart maximum entre les salaires les plus bas et les plus élevés, et aussi d'offrir six semaines de vacances à tous les salariés. Quelques faux pas ont certes été commis – sinon pourquoi serait-on antidémocrate? – mais, dans l'ensemble, les propositions les plus déraisonnables ont été repoussées.

Ceci explique cela: tant que, par peur du feu, on renonce à craquer une allumette, on se rassure en constatant qu'il n'y a pas d'incendie. Est-ce à dire que la peur du feu est infondée?

Nous continuerons donc à dire toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose: si on fait fuir ceux qui possèdent de l'argent, il ne restera progressivement plus que des pauvres, peut-être disposés à voter pour le Parti socialiste – quoique... – mais certainement pas à financer sa politique.